

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 3714

présenté par  
M. Meurin

-----

### ARTICLE 10 BIS

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou plus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Que veut dire une « personne physique majeure ou plus » ? Ou une personne est majeure ou elle ne l'est pas mais on ne peut pas être plus majeur que d'autre.